



Besoin d'aide pour créances. Merci

Par **idjane**, le **26/08/2013** à **15:09**

BONJOUR
suite a une liquidation judiciaire de 92 rnle liquidateur me demande de payer
aujourd'hui des créances.
des entreprises radié depuis .rn des entreprises n existant plus
rnet d autres qui ont mis mes créances en perte et profit.rn A t il le droit ou y a t il prescription
;rn
merci

Par **trichat**, le **26/08/2013** à **18:30**

Bonjour,
Un plan d'apurement avait-il été établi à l'issue de la liquidation
judiciaire?
Sauf à ce que certaines créances aient été protégées par des garanties
(privilège du Trésor, hypothèques, gages,...), les créances anciennes sont prescrites.
Cdt

Par **idjane**, le **26/08/2013** à **21:04**

MERCI BEAUCOUP TRICHAT POUR VOTRE REPONSE
je ne sais pas pour l'apurement
nil y a eu hypothèque sur la maison car ma mère était usufruitière en pleine propriété et ils
ont pas pu saisir la maison ;rn le liquidateur veut que je paye car ma mère vient de décéder.120
000 EURO DE DETTES;rnj essaye d'avoir un prêt de 100 000 j'aimerais aussi savoir si il
manque 20 000 saisiront-ils la maison ET Y A-T-IL QD MEME
PRESCRIPTION.
CORDIALEMENT

Par **trichat**, le **26/08/2013** à **21:53**

Il n'y a pas de prescription pour une créance garantie par une sûreté réelle du type de l'hypothèque.
Le décès de votre mère ouvre droit à la saisie de la maison., sauf si vous trouvez l'équivalent des 120 000 € de garantie.
Cdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **09:21**

MERCI TRICHAT C EST TRES RECONFORTANT D AVOIR DE L AIDE DANS CES MOMENTS.
Pensez vous que si il me manque 20 000 EURO ils feront vendre ou nous pourrons essayer de payer a credit plus tard .Que me conseillez vous de faire si je ne peu pas reunir le montant;
cordialement

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **09:38**

Si vous pouvez régler assez rapidement 10 000 € sur les 120 000, vous devriez obtenir un délai "de grâce" pour le paiement du solde avec échéancier validé. Est-ce que le créancier garanti est une banque?
Cdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **09:45**

CREANCIER GARANTIE ?
desolé
mais je pense que vous parlez du reglement;
donc j ai un prêt de 60 000 EURO ET 40 000 EURO de mon compte qui fait 100 000.

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **09:49**

a qui doit ont demander un delai de grace svp;

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **09:58**

Qui avait obtenu l'hypothèque sur la maison?
Est-ce une banque? Si oui, vous devez prendre contact avec cette banque et expliquez que vous pouvez verser actuellement 100 000 € et le solde par paiements échelonnés (délai de grâce sur 2 ou 3, voire 4 ans). Mais vous devez également informer le liquidateur qui a la charge de recouvrer toutes les dettes pour le compte des créanciers.

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **10:07**

L'hypothèque a été obtenue par le juge commissaire ou le liquidateur j'espère car il ont essayé de faire vendre la maison ils n'ont pas pu alors toutes les créances sont restées en attente comme ça depuis 92. sans nouvelles ;rrnrrnmerci de votre sérieux et gentillesse;

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **10:34**

Donc, il faut rencontrer le liquidateur et lui faire la proposition: régler immédiatement 100 000 € et le solde par étalement (à vous de calculer ce que vous pouvez rembourser chaque mois et définir ainsi la durée: par exemple, 20 000/4 ans/12 mois = 420 €/mois mais s'y ajouteront des intérêts.

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **12:21**

Ma succession TJRS PAS PAYE et inclus dans le montant que je vous ai donné s'élève à (29 000 euro avec frais) mais séparé de la liquidation ;rrnrrnc et pareil pour elle; pas plus d'arrangement possible? pas de prescription??rrnrrnMERCI TRICHAT JE PENSE QUE C'EST MA DERNIÈRE QUESTION .

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **12:57**

Si je comprends votre question, vous devez payer des droits de succession à hauteur de 29 000 €. Si cette somme est incluse dans les 120 000 €, vous ne devez au final au liquidateur que 91 000 €. Si vous empruntezrrnrrnSi vous disposez de 80 000 € (emprunt + votre argent), le solde à payer ne sera que de 11 000 €, ce qui devrait être plus facile à rembourser sur 2 ou 3 ans.rnrrnCdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **12:59**

oui merci trichat et bonne continuation

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **13:04**

Et j'espère que tous ces petits soucis trouveront rapidement leur épilogue et au mieux de vos intérêts.